



Assemblée

Distr. limitée
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 13-15 décembre 2021*

Point 13 de l'ordre du jour

Rapport et recommandations de la Commission des finances

Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les questions financières et budgétaires

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Prenant en considération les recommandations formulées par le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins¹,

1. *Prie instamment* les membres de l'Autorité d'acquitter dès que possible et en temps voulu l'intégralité de leurs contributions au budget de l'Autorité ;
2. *Invite* les membres de l'Autorité qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget de l'Autorité, notamment celles des années précédentes, à les acquitter dans les plus brefs délais ;
3. *Prend note* de l'estimation des incidences financières et budgétaires de l'évolution que l'Autorité devrait connaître au cours des 5 à 10 prochaines années et de la nécessité de veiller à ce qu'elle soit dotée des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer² et de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982³ ;
4. *Nomme* Ernst & Young commissaire aux comptes indépendant de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022.

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020, puis en juillet 2021.

¹ ISBA/26/C/56.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

³ Ibid., vol. 1836, n° 31364.

